Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral

sur le troisième service d'appui de l'armée en faveur des autorités civiles dans le cadre des mesures sanitaires destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19

du 9 mars 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 173, al. 1, let. h, de la Constitution[1],
vu l'art. 70, al. 2, de la loi du 3 février 1995 sur l'armée[2],
vu le message du Conseil fédéral du 16 février 2022[3],
arrête:

Art. 1

L'engagement de l'armée avec un effectif maximal de 2500 militaires en service d'appui au profit des autorités civiles dans le cadre des mesures sanitaires destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 est approuvé jusqu'au 31 mars 2022.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 1er mars 2022

Le président: Thomas Hefti
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 9 mars 2022

La présidente: Irène Kälin
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

1 RS **101**
2 RS **510.10**
3 FF **2022** 430